



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE
EXERCICE 2022**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 26 septembre 2023

Préambule

• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation à leur assemblée avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services.

Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → www.services.eaufrance.fr

Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE

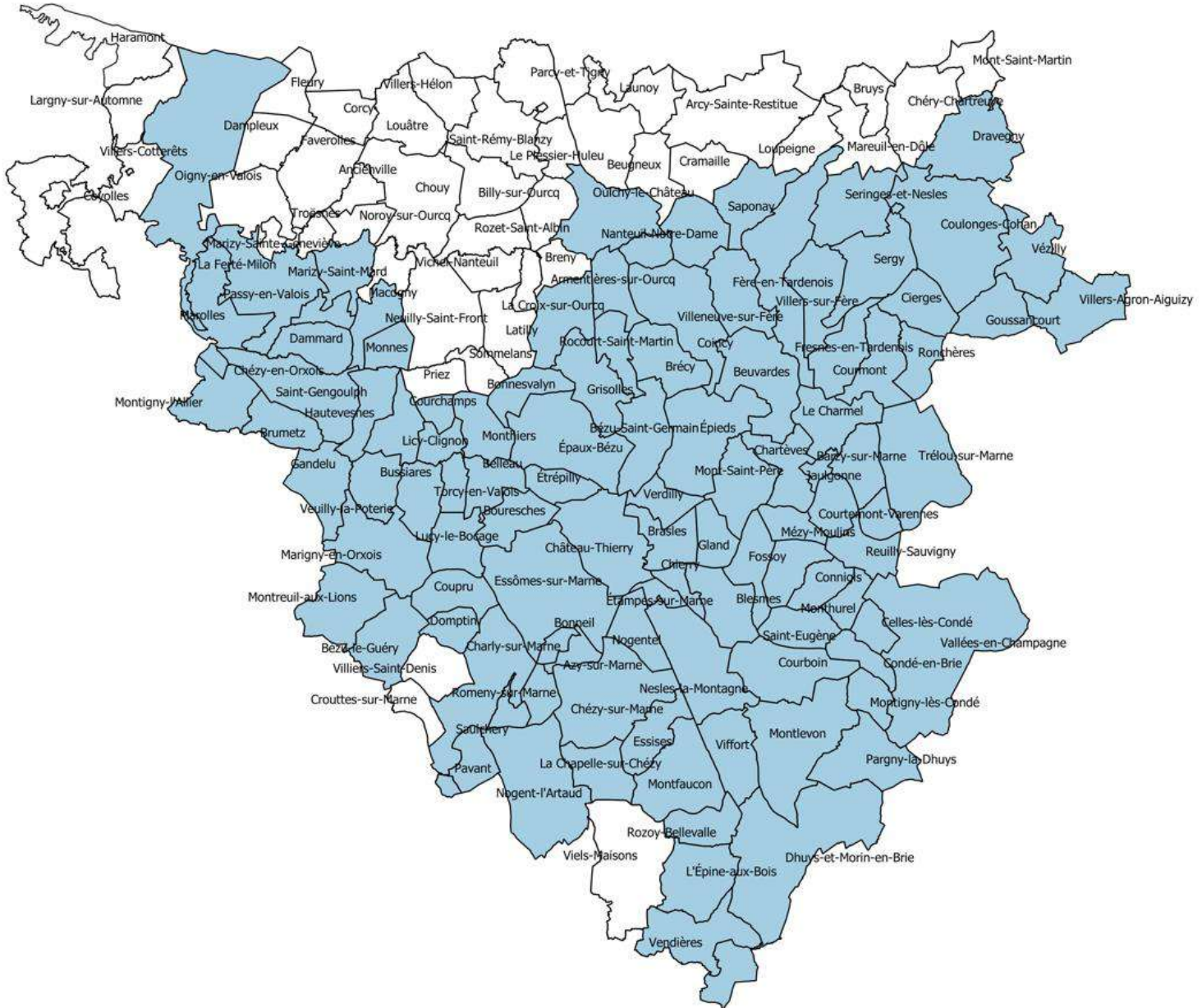
1.	TERRITOIRE ET SERVICE	p.4
	1.1 Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
	1.2 Organisation administrative	p.6
	1.3 Mode de gestion du service d'eau	p.6
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	p.7
	2.1 Volumes prélevés	p.7
	2.2 Volumes vendus et volumes consommés	p.8
	2.3 Abonnés	p.9
	2.4 Linéaire du réseau	p.9
	2.5 Inventaire branchements plomb	p.9
3.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	p.10
	3.1 Modalités de tarification de l'eau potable	p.10
	3.2 Recettes liées à la facturation du service	p.14
	3.3 Présentation de factures d'eau	p.14
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	p.17
	4.1 Qualité de l'eau	p.17
	4.2 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.20
	4.3 Rendement du réseau de distribution	p.21
	4.4 Indice linéaire des volumes non comptés	p.21
	4.5 Indice linéaire des pertes en réseau	p.22
	4.6 Taux de renouvellement du réseau	p.22
	4.7 Indice d'avancement de protection de la ressource	p.23
	4.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.24
	4.9 Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.24
	4.10 Taux d'impayés	p.24
	4.11 Réclamations	p.24
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	p.25
	5.1 Montants financiers des travaux et des subventions	p.25
	5.2 Etat de la dette	p.26
	5.3 Amortissements	p.27
	5.4 Projets et travaux à l'étude	p.27
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	p.32
	6.1 Abandons de créances	p.32
	6.2 Mesures pour l'action sociale	p.32
	6.3 Coopération décentralisée	p.33
7.	INDICATEURS DU SERVICE	p.34
	L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	p.35
8.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	p.39

1. TERRITOIRE ET SERVICE

1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).

En 2022, le territoire de l'USESA comprend 106 communes tout comme en 2021.



USESA - RPQS 2022

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	105	60
2	Azy-sur-Marne	386	174
3	Barzy-sur-Marne	397	224
4	Belleau	141	75
5	Beuvardes	765	386
6	Bézu-le-Guéry	262	123
7	Bézu-Saint-Germain	1 040	426
8	Blesmes	473	216
9	Bonneil	393	226
10	Bonnesvalyn	226	110
11	Bouresches	198	89
12	Brasles	1 600	807
13	Brécy	333	152
14	Brumetz	204	90
15	Bruyères-sur-Fère	197	93
16	Bussiares	160	77
17	Celles-lès-Condé	95	52
18	La Chapelle-sur-Chézy	299	133
19	Charly/Marne	2 627	1 182
20	Le Charmel	332	160
21	Chartèves	365	183
22	Château-Thierry	15 616	6 477
23	Chézy-en-Orxois	405	183
24	Chézy-sur-Marne	1 396	666
25	Chierry	1 149	569
26	Cierges	66	44
27	Coigny	1 302	627
28	Condé-en-Brie	719	363
29	Connigis	345	144
30	Coulonges-Cohan	451	224
31	Coupru	156	75
32	Courboin	313	151
33	Courchamps	86	44
34	Courmont	121	65
35	Courtemont-Vareennes	345	160
36	Crézancy	1 329	513
37	La Croix-sur-Ourcq	99	54
38	Dammard	383	197
39	Dhuys et Morin-en-Brie	837	417
40	Domptin	660	312
41	Dravegny	132	54
42	Epaux-Bézu	578	280
43	Epieds	421	191
44	L'Épine-aux-Bois	267	136
45	Essises	422	185
46	Essômes-sur-Marne	2 818	1 239
47	Etampes-sur-Marne	1 333	685
48	Etrépilly	123	64
49	Fère-en-Tardenois	3 056	1 293
50	La Ferté-Milon	2 219	1 033
51	Fossoy	519	264
52	Fresnes-en-Tardenois	269	108
53	Gandelu	699	308

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
54	Gland	450	236
55	Goussancourt	119	72
56	Grisolles	242	104
57	Hautevesnes	162	75
58	Jaulgonne	675	351
59	Licy-Clignon	76	33
60	Lucy-le-Bocage	209	90
61	Macogny	69	23
62	Marigny-en-Orxois	520	272
63	Marizy-Sainte-Geneviève	133	63
64	Marolles	681	315
65	Mézy-Moulins	530	240
66	Monnes	101	43
67	Mont-Saint-Père	709	322
68	Montfaucon	211	94
69	Monthiers	156	78
70	Monthurel	153	83
71	Montigny l'Allier	275	142
72	Montigny-lès-Condé	61	91
73	Montlevon	306	128
74	Montreuil-aux-Lions	1 378	647
75	Nanteuil-Notre-Dame	70	44
76	Nesles-la-Montagne	1 263	527
77	Nogent-l'Artaud	2 154	1 014
78	Nogentel	1 093	506
79	Oulchy-le-Château	826	357
80	Pargny-la-Dhuys	173	98
81	Passy-en-Valois	138	60
82	Passy-sur-Marne	133	87
83	Pavant (adhésion partielle)	5	4
84	Reuilly-Sauvigny	201	115
85	Rocourt Saint Martin	311	113
86	Romeny-sur-Marne	513	242
87	Ronchères	135	65
88	Rozoy-Bellevalle	126	73
89	Saint-Eugène	243	100
90	Saint-Gengoulph	154	70
91	Saponay	283	134
92	Saulchery	716	338
93	Sergy	145	82
94	Seringes-et-Nesles	274	116
95	Torcy-en-Valois	74	45
96	Trélou-sur-Marne	963	539
97	Vallées-en-Champagne	577	316
98	Vendières	149	80
99	Verdilly	469	194
100	VeUILly-la-Poterie	164	83
101	Vézilly	192	104
102	Viffort	318	166
103	Villeneuve-sur-Fère	299	144
104	Villers-Agron-Aiguizy	72	41
105	Villers Cotterêts	10 841	4 703
106	Villers-sur-Fère	537	225
TOTAL USESA		80 059	36 450

Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 7 abonnés de vente en gros.

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale selon Insee, applicable au 1^{er} Janvier 2022.

1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 2 EPCI et 20 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

• Administration de l'USESA

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 65 délégués titulaires et de 36 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.
- ✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :
 - Secteur de Château-Thierry
 - Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
 - Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
 - Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
 - Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :
 - commission finances,
 - commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage,
 - commission travaux,
 - commission administration générale,
 - commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
 - commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée,
 - commission solidarité eau, fuite après compteur,
 - commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité,
 - commission patrimoine, études prospectives,
 - commission défense incendie

• Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Trois réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux se sont tenues les 25 avril, 14 septembre et 06 décembre 2022.

1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité par 2 contrats de délégation de service public en affermage.

-Un contrat de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts a été signé le 14 novembre 2016 avec effet au 21 décembre 2016.

L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026.

Un avenant n°1 a été signé le 20 juin 2022 suite à la délibération du 24 mai 2022. Cet avenant intègre l'interconnexion entre Château-Thierry et Villers-Cotterêts, diverses adaptations pour l'homogénéisation entre les 2 contrats de Délégation de Service Public et met à jour le renouvellement et l'inventaire.

-Un contrat de délégation de service public sur les 105 autres communes a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec l'option de trois ilots concessifs : la télé-relève des compteurs, la sectorisation et la suppression des branchements plomb.

Un avenant n°10 a été signé le 19 décembre 2022 suite à la délibération du 13 décembre 2022.

Cet avenant prend en compte l'intégration au contrat de la Délégation de Service Public des communes de Crouettes sur Marne et Viels-Maisons au 01 janvier 2023, la suppression des investissements de mise en place de la télé-relève sur les communes de Brécy, Coincy, Courmont et Sergy et l'ajout du respect des principes de neutralité et de laïcité.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Chiffres clés

➤ 80 059 habitants desservis	➤ 36 457 abonnés
➤ 75 réservoirs d'une capacité de 31 960 m ³	➤ 1 356.61 km de réseau (hors branchements)
➤ 37 ressources d'eaux souterraines	➤ 4 681 739 m ³ d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2022 : 5 996 704 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2021	2022	Répartition 2022
Total prélevé	6 042 083	5 996 704	100,00%
eau de surface	1 872 117	1 671 611	27,88%
eau souterraine	4 169 966	4 325 093	72,12%

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2021	2022	2021/2022
Château-Thierry	Puits Plaine 1		651 972	630 422	-3,31%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 - C1 - C2	déferri-sation et dé-manganisation	481 489	793 828	64,87%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	station de production d'eau	1 872 117	1 671 611	-10,71%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	déferri-sation/ dé-carbonatation (Torcy-en-Valois)	167 614	120 602	-28,05%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		100 557	49 627	-50,65%
Monthiers	Puits de Monthiers		49 230	85 548	73,77%
Vallées-en-Champagne	Sources Chaudron et Moulin Blanc		506 840	467 794	-7,70%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn	dé-carbonatation	162 065	116 306	-28,23%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	dé-carbonatation	200 816	219 265	9,19%
	Puits 4		275 298	312 912	13,66%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		84 071	83 747	-0,39%
Montlevon	Source de Coupigny	traitement des pesticides	295 068	255 836	-13,30%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		114 638	117 797	2,76%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 719	1 668	-2,97%
Marolles	Source de Marolles		28 979	31 512	8,74%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	traitement des pesticides	167 959	175 594	4,55%
Rocourt Saint Martin	Puits de Rocourt St Martin		13 719	4 250	-69,02%
Courmont	Source de la côte de Fay		4 992	4 694	-5,97%
Coincy	Source de la poterie		33 114	27 037	-18,35%
	chemin du brûlis		55 470	52 165	-5,96%
	Les Martelets		23 461	17 870	-23,83%
Brécy	Les hutins		0	0	0,00%
Sergy	Source de Sergy		13 585	9 394	-30,85%
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	66 326	71 060	7,14%
Haramont	Source de la Dhuis		280 731	294 010	4,73%
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferri-sation	0	0	0,00%
	P2- Route de vivières		11 525	0	-100,00%
	F3		264 589	266 288	0,64%
	F4		114 139	115 867	1,51%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			6 042 083	5 996 704	-0,75%

Le total des volumes prélevés par rapport à 2022 est stable. Il présente une diminution de 0.75%.

2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2021	2022	%
A	Volumes prélevés	6 042 083	5 996 704	-0,75%
B	Besoins en eau des usines	352 551	324 472	-7,96%
A-B	Volumes produits	5 689 532	5 672 232	-0,30%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	46 546	70 723	51,94%
	<i>Saur Pisseloup</i>	4 298	4 339	0,95%
	<i>Saur Montigny l'Allier</i>	28 582	22 648	-20,76%
	<i>Saur Brumetz</i>	11 597	12 684	9,37%
	<i>USESA (pour Villers-Cotterets)</i>	2 069	31 052	1400,82%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	124 582	163 020	30,85%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	264	224	-15,15%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	308	240	-22,08%
	<i>Pavant</i>	1 262	1 289	2,14%
	<i>Viels-Maisons</i>	13 405	8 762	-34,64%
	<i>CC des Coteaux de la Marne</i>	49 570	44 465	-10,30%
	<i>Villers-Cotterêts</i>	2 069	31 052	1400,82%
	<i>Haramont</i>	33 469	61 590	84,02%
	<i>Largny-Automne</i>	24 235	15 398	-36,46%
E=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	5 611 496	5 579 935	-0,56%

VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2021	2022	%
F	Volumes vendus aux abonnés du service	4 521 576	4 518 719	-0,06%
	<i>domestiques ou assimilés</i>	3 853 802	3 876 536	0,59%
	<i>autres que domestiques</i>	667 774	642 183	-3,83%
G	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	124 582	163 020	30,85%
H=F+G	Volumes vendus	4 646 158	4 681 739	0,77%

Les volumes vendus sont stables (augmentation de 0.77 %).

VOLUMES CONSOMMES (en m ³)				
		2021	2022	%
I	Volumes comptabilisés 365 jours	4 544 862	4 562 799	0,39%
J	Volumes de services (<i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i>)	36 214	34 692	-4,20%
K	Volumes consommés sans comptage (<i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i>)	5 590	5 590	0,00%
L=I+J+K	Total des volumes consommés autorisés	4 586 666	4 603 081	0,36%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

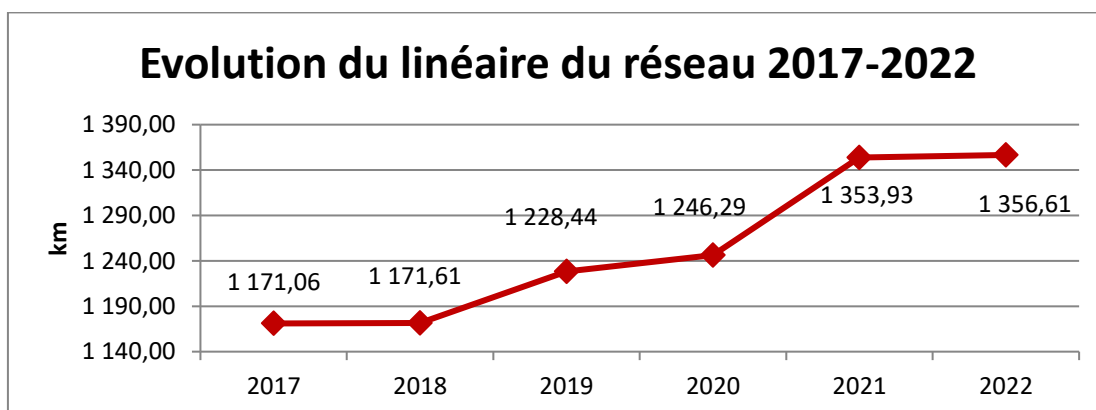
2.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2021	2022	%
Nombre total d'abonnés (clients)	36 149	36 457	0,85%
domestiques et collectifs ou assimilés	36 140	36 446	0,85%
autres que domestiques	1	4	300,00%
autre service d'eau potable	8	7	-12,50%
Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m³)	4 646 158	4 681 739	0,77%
Nombre total d'habitants desservis	80 507	80 059	-0,56%

2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1356.61 km**.

Linéaire du réseau 2021	Linéaire du réseau 2022	%
1 353.93 km	1 356.61 km	0.2%



2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2022		Branchements plomb supprimés en 2022		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/22	
2 227	7.08 %	333	15 % des branchements en plomb supprimés	1 894	5.21 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ↪ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

➔ La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage pour les 105 communes hors Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/22	61.76	84.22	123.54	168.46	207.76	247.06	331.28	421.12	533.42
Montant annuel H.T. au 01/01/23	66.30	90.42	132.60	180.82	223.02	265.22	355.62	452.06	572.62

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ H.T. au 01/01/22	0.5682	1.2078	0.8540	0.8540
Montant du m ³ H.T. au 01/01/23	0.6053	1.2918	0.9121	0.9121

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/22	56.15
au 01/01/23	60.28

→ La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage pour la commune de Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ Part fixe (abonnement) :

Montant annuel H.T. au 01/01/22	27,54 €
Montant annuel H.T. au 01/01/23	30,30 €

♦ Part variable :

Montant du m ³ H.T. au 01/01/22	0,9362 €
Montant du m ³ H.T. au 01/01/23	1,0574 €

♦ Frais d'accès au service €/ H.T.

au 01/01/22	49,56
au 01/01/23	54,54

• *Part revenant à l'USESA*

→ Pour les 105 communes hors Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

au 01/01/22	17.24
au 01/01/23	17.96

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

au 01/01/22	0.7825
au 01/01/23	0.8151

→ Pour la commune de Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

au 01/01/22	14,92
au 01/01/23	15,82

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

au 01/01/22	0,4253
au 01/01/23	0,5550

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **Redevance préservation de la ressource en eau AESN - €/m³ H.T.**

au 01/01/22	0.0700
au 01/01/23	0.0700

♦ **Redevance pollution AESN - €/m³ H.T.**

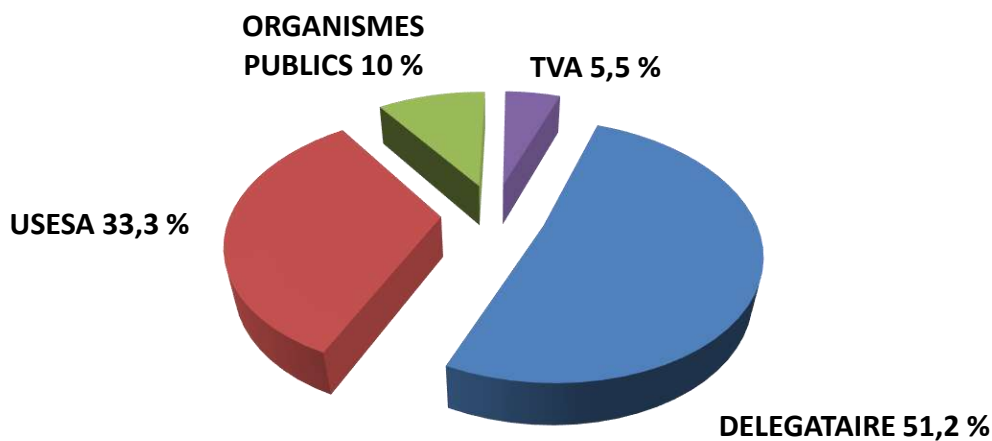
au 01/01/22	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne
au 01/01/23	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne

♦ **Redevance prélèvement Seine Grands Lacs - €/m³ H.T.**

au 01/01/22	0.0040
au 01/01/23	0.0040

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.

Au 1^{er} Janvier 2023, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **2.90 € TTC**



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2022**

• Tarif du délégataire

Pour les communes hors Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°10 au contrat (article 5)

Pour la commune de Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 21 décembre 2016 (article 8.1.2)
- ☞ Avenant N°1 au contrat (article 3)

• Tarif du Syndicat

- ☞ Délibération du 14 décembre 2021 : gel de la part syndicale, le tarif 2021 est reconduit en 2022 sans application de l'indexation des prix
- ☞ Délibération du 08 novembre 2022 : formule de révision de la part syndicale
- ☞ Délibération du 13 décembre 2022 : actualisation des tarifs au 01/01/2023

• Tarifs au 01 janvier 2023

☞ La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2023) :

- Part fixe (abonnement) : 17,96 € /an /abonné
- Part variable : 0,8151 € /m³ consommé

☞ L'indexation sur le prix de l'eau en 2023 de la part syndicale, représente pour l'abonné une hausse de :

- ⇒ +0.72 € sur l'abonnement
- ⇒ +0.03 € sur le m³

Soit une augmentation de 4.80 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2020 -2023

	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	% évolution 2022-2023
Abonnement annuel (€)	35,24	17,24	17,24	17.96	4.17 %
Consommation (€/m³)	0,8825	0,7825	0,7825	0.8151	4.17 %
Tarif pour 120 m³ (€)	1,18	0,93	0,93	0.96	4.17 %

Tarifs des communes adhérentes en 2021-2023

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

Part syndicale Tarif HT		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026						Viels Maisons
			Villers- Cotterêts	Brécy	Coigny	Courmont	Nogentel	Sergy	
Prime fixe annuelle (€)	Au 01/01/22	17.24	14.92	17.24	17.24	7.82	15.42	7.82	-
	Au 01/01/23	17.96	15.82	17.96	17.96	10.49	16.19	10.49	17.96
Part Variable (€/m ³)	Au 01/01/22	0.7825	0.4253	0.7383	0.7453	0.2467	0.4092	0.2467	-
	Au 01/01/23	0.8151	0.5550	0.7926	0.7070	0.4043	0.5349	0.4043	0.5821

A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

3.2. Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU		2018	2019	2020	2021	2022
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 212 290 €	4 302 434 €	4 601 980 €	5 456 376 €	5 763 379 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	29 617 €	42 344 €	32 408 €	72 612 €	98 150 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	4 034 638 €	4 184 985 €	4 160 321 €	3 835 373 €	3 686 596 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	39 911 €	45 454 €	41 064 €	62 224 €	71 007 €

3.3. Présentation de factures d'eau

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2022

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	30,88 €	61,76 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	8,62 €		17,24 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,5682 €	17,05 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,2078 €	36,23 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,8540 €	51,24 €			
Consommation USESA	120	0,7825 €		93,90 €		
SOUS TOTAL			166,28 €	111,14 €	15,26 €	292,68 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			166,28 €	146,42 €	17,20 €	329,90 €
MONTANT H.T.						312,70 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	2,7492 €		17,20 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,3118 €		329,90 €

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2023

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,15 €	66,30 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	8,98 €		17,96 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6053 €	18,16 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,2918 €	38,75 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9121 €	54,73 €			
Consommation USESA	120	0,8151 €		97,81 €		
SOUS TOTAL			177,94 €	115,77 €	16,15 €	309,87 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			177,94 €	151,05 €	18,09 €	347,09 €
MONTANT H.T.						328,99 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	2,8924 €		18,09 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,4476 €		347,09 €

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les tableaux présentent :

- les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique
- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

→ Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre résultats d'analyse	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	18	0
Physico-chimie	6 504	0

→ Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	574	1 (a)
Physico-chimie	10 254	45 (b)
Paramètres soumis à référence de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre dépassements de la référence
Microbiologie	877	3 (c)
Physico-chimie	2 873	15 (d)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Le détail des résultats non conformes par rapport à la limite de qualité ou les dépassements par rapport à la référence de qualité précédent sont présentés ci-dessous.

Paramètres soumis à limite de qualité					
	Paramètre	Nombre de non-conformité	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (a)	Entérocoques fécaux	1	1/100mL	Commune de Charly sur Marne	0/100mL
Physicochimie (b)	Arsenic	1	10.2 µg/L	Sortie station Sergy	10 µg/L
	Déséthyl-atrazine	2	0.132 µg/L/ 0.133 µg/L/	Réservoir Courmont	0.10 µg/L
	Chloridazone desphényl	18	0.12 à 1.61 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy sur Marne, Epaux-Bézu, Fère en Tardenois, La Ferté Milon, Haramont, Torcy en Valois, Pisseloup	0.10 µg/L
	Chloridazone methyl desphényl	12	0.118 à 0.848 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy/Marne, Epaux-Bézu, Fère en Tardenois, La Ferté Milon	0.10 µg/L
	Total pesticides	12	0.543 à 2.305 µg/L	Stations de Marolles, Chézy en Orxois, Chézy/Marne, Fère en Tardenois, La Ferté Milon	0.50 µg/L
Paramètres soumis à référence de qualité					
	Paramètre	Nombre de dépassement	Résultats des dépassements	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (c)	Bactéries coliformes	3	1/100 mL	Commune Barzy sur Marne, Château-Thierry, Marolles	0/100mL
Physicochimie (d)	Equilibre calcocarbonique	12	0-3-4	Stations de Torcy en Valois, Nogent l'Artaud, Chézy/Marne - Réservoirs Courmont, Nogentel, Montlevon, Viilemoyenne	1 à 2
	Turbidité	3	2.3 à 6.4 NFU	Courmont, Fère en Tardenois	2 NFU

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Depuis janvier 2021, huit nouvelles molécules ont été ajoutées à la liste des analyses. Parmi elles figurent la chloridazone (un désherbant de la betterave, interdit depuis 2020) et ses métabolites (nouvelles molécules issues de la dégradation de la molécule originale).

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de deux métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L. Ces dépassements entraînent également le dépassement du paramètre « total pesticides ».

L'ARS a donné les indications suivantes :

- ▶ La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation.
- ▶ Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- ▶ Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).
- ▶ La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) » qui est fixée à 3 µg/L pour chacune des 2 molécules filles de chloridazone.
- ▶ La teneur maximale analysée sur les installations de l'USES A de 1,61 µg/L est inférieure à la Vmax. Il n'y a donc pas lieu de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires.
- ▶ Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

L'USES A recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

→ Taux de conformité

Taux de conformité microbiologique : 99.6 % et taux de conformité physico-chimique : 96.3 %.

	2020	2021	2022
Taux de conformité microbiologique	99%	99.6%	99.6%
Nombre de prélèvements non conformes	2	1	1
Nombre de prélèvements total	194	305	275
Taux de conformité physico-chimique	98.5%	92.4%	96.3%
Nombre de prélèvements non conformes	3	24	11
Nombre de prélèvements total	201	329	294

4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

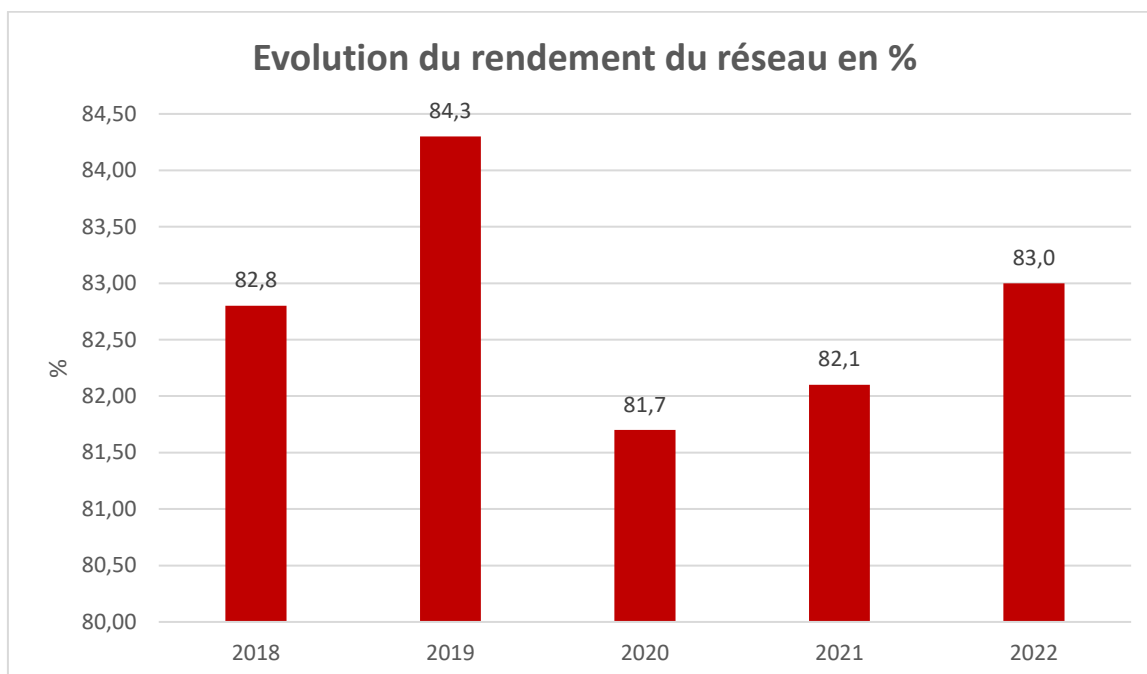
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

		Résultat pour l'USESA	Note
Partie A : plan des réseaux			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour 105 des 106 communes du territoire de l'USESA		10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année		5 pts / 5
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.		Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%		98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.		Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240			15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 94%		14 pts / 15
Sous-total A et B			44 pts / 45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant		10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.		10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux			0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements: caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonné existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.		10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation		10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.		10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur une durée de 10 ans de 2020 à 2030 comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation		10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET		5 pts / 5
Total			109 pts / 120

4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

**En 2022, le rendement du réseau est de 83 %
 soit une augmentation de 0.9 % par rapport à 2021**

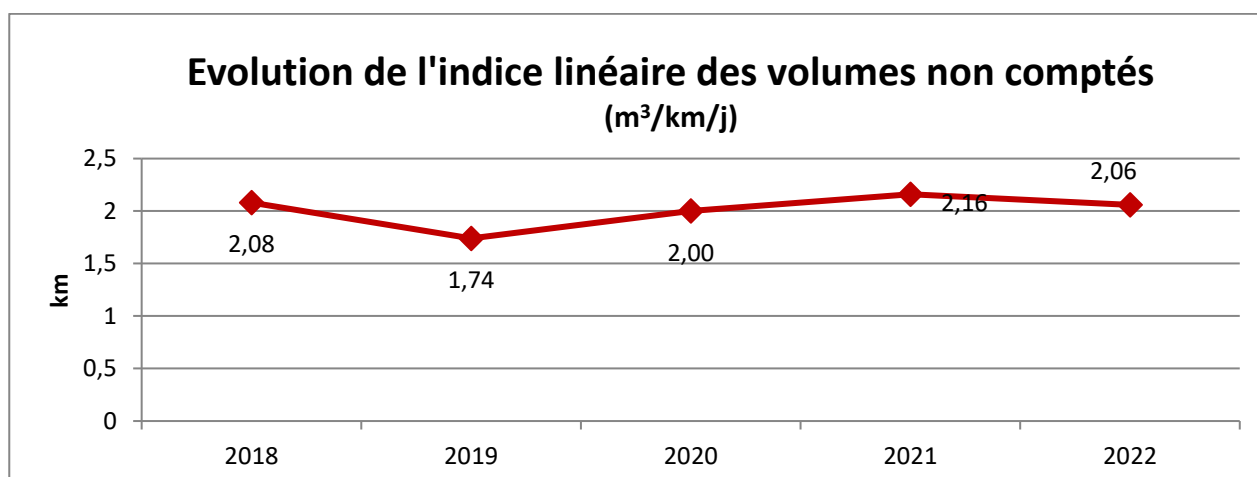


4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.

Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

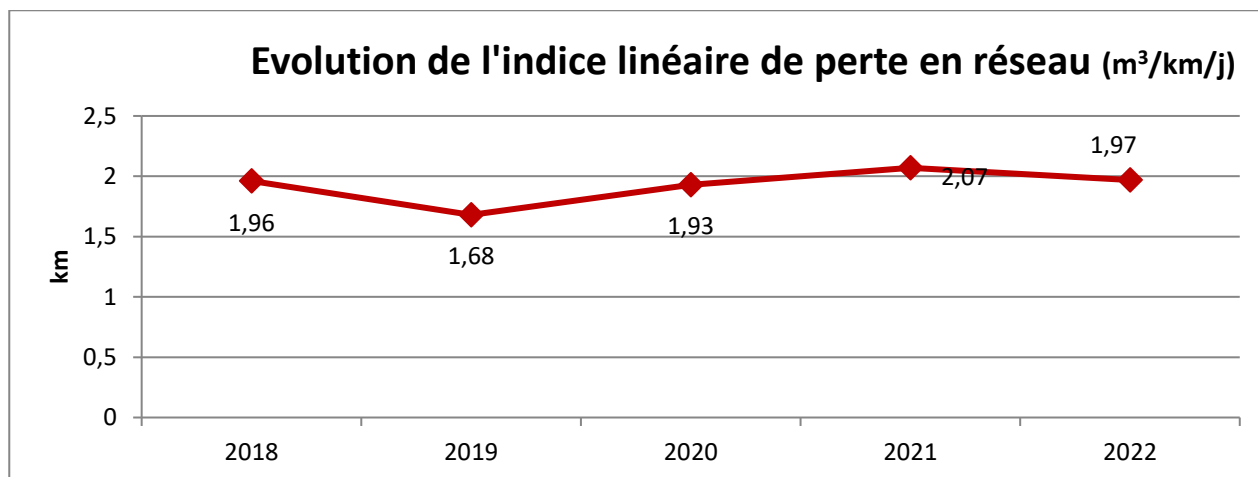
En 2022, l'ILVNC est de 2.06 m³/km/j



4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2022, l'ILP est de 1.97 m³/km/j



4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2018 - 2022

ANNEE	LINEAIRE RENOUELE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELEMENT EN %
2018	17.52	2 659 543 €	1 171.61	1.49 %
2019	11.91	3 279 638 €	1 228.44	0.97%
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16%
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %
2022	20.25	4 847 696 €	1 356.61	1.49%

Taux de renouvellement du réseau en 2022 : 1.49 %

Coût des opérations de renouvellement en 2022 : 4 847 696 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2018/2022 : 1.27 %

4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	100%
Puits C2		04/05/2018	100%
Puits n°11		27/06/1995	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	05/11/2021	80%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	100%
Puits F3			
Puits F4		10/10/2013 + 06/03/2018	100%
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	100%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	100%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	100%
Puits de Rocourt Saint Martin	Rocourt Saint Martin	03/05/2010	80%
Source de la côte Fay	Courmont	07/09/1993	80%
Source de la Poterie	Coincy	28/09/2009	80%
Puits du chemin des Brûlis	Coincy	31/05/2016	80%
Puits Les Martelets	Coincy	18/11/2020	80%
Puits Les Hutins	Brécy	18/11/2020	80%
Source de Sergy	Sergy	-	50%
Source des Rouesses	Nogentel	14/11/1986	100%
Source de la Dhuis	Haramont	24/11/1994	100%
Puits 1 Porte blanche	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits 2 Route de Vivières	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits F3	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Puits F4	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource			91.70%

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2022 est de 6.47 u/1000 abonnés (236 interruptions de service).

4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2022.

4.10. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 2.43%. Le montant des impayés s'élève à 282 079 €.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés (factures N-1)	0.92 %	1.98 %	2.14%	2.24%	2.43%
Montant TTC (factures N-1)	100 567 €	215 908 €	224 167 €	285 204 €	282 079 €

4.11. Réclamations

En 2022, le taux de réclamations écrites est de 0.44 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 16 dont 7 reçues par l'USES A et 9 reçues par Véolia.

	2020	2021	2022
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	1.08	0.52	0.44

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers des travaux et des subventions

- *Travaux réglés en 2022*

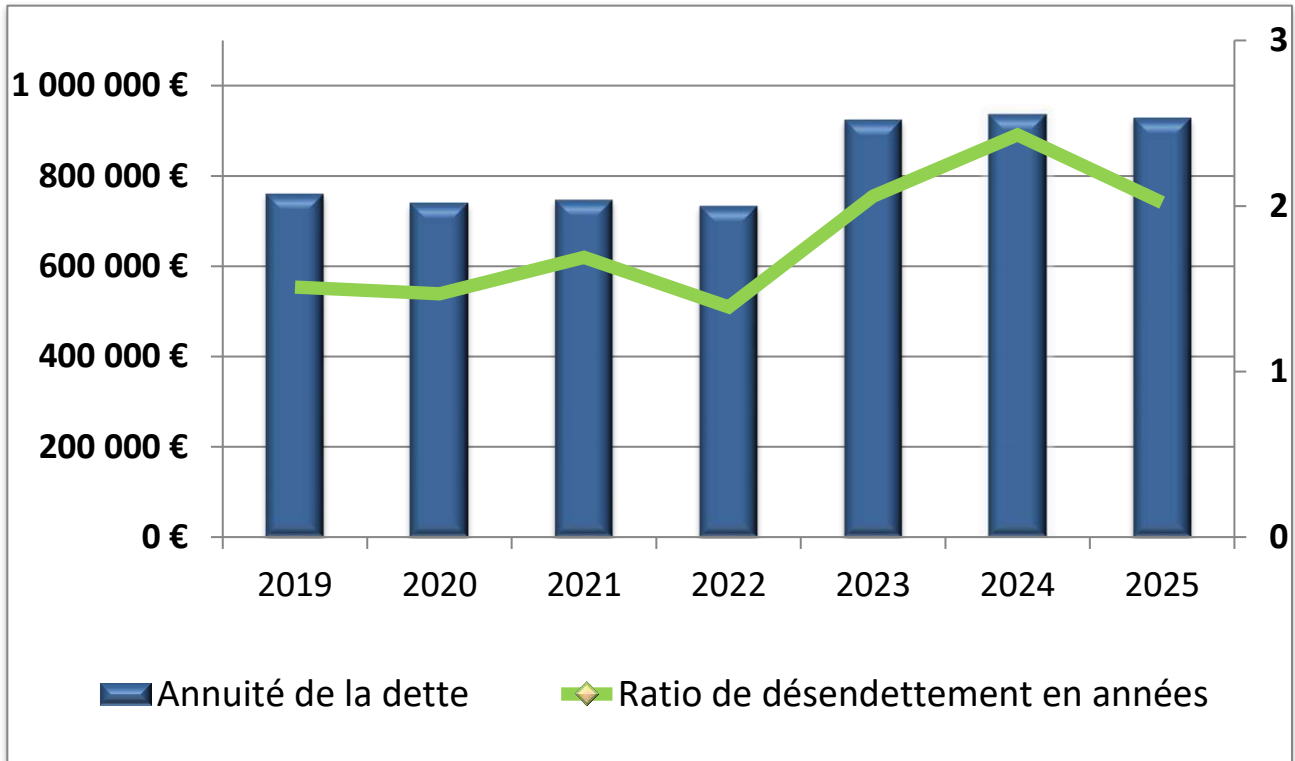
TRAVAUX 2022	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	324 556,18 €
Travaux de renouvellement de réseau	2 683 443,92 €
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	238 085,24 €
Marché à Bon de commandes / travaux sur réseau	367 326,29 €
Travaux liés à l'exploitation	86 875,90 €
Travaux protection des captages (Mesures DUP)	29 546,73 €
Réhabilitation station de Fère en Tardenois - Etudes	11 762,51 €
Réhabilitation station de la Plaine – Château-Thierry	2 408 035,62 €
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	204 034,13 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	2 804 490,40 €
Interconnexion Rocourt Saint Martin	114 024,45 €
Interconnexion Sergy/Courmont - Etudes	30 336,00 €
Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier - Etudes	4 284,00 €
Liaison canalisations réservoirs Chesneaux/Lauconnois	58 812,60 €
Réhabilitation des puits	191 102,09 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	77 959,20 €
Elaboration du PGSSE (Plan Gestion Sécurité Sanitaire Eau)	55 260,00 €
Equipements (matériel informatique)	7 973,33 €
TOTAL	9 697 908,59 €

- *Montants des subventions et autofinancement 2022*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés	9 697 908 €	
Subventions perçues		2 742 325 €
Emprunt		2 000 000 €
TVA / FCTVA		1 623 036 €
Autofinancement		3 332 547 €
Total	9 697 908 €	9 697 908 €

5.2. Etat de la dette

Situation de la dette 2019-2025



Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	5 104 782	4 591 200	4 555 831	3 992 084	5 500 223	6 764 209	5 999 013
Annuité de la dette (€)	760 134	738 738	746 508	733 349	923 771	936 297	927 662
intérêts	203 442 €	196 048 €	182 761 €	166 845 €	187 756 €	171 101 €	146 015 €
capital	556 692 €	542 690 €	563 747 €	566 504 €	736 015 €	765 196 €	781 647 €
Ratio de désendettement en années	1,51	1,47	1,69	1,39	2,06	2,43	2,02

5.3. Amortissements

Amortissements 2022	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	2 053 433 €	
Reprise sur subventions		652 894 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 400 539 €
TOTAL	2 053 433 €	2 053 433 €

5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 s'élève à 36.7M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2023 s'élève à 3 M€ HT.

Ils sont présentés dans les tableaux ci-après. PPI 2023-2026.

USESA - RPQS 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

INTITULE OPERATION	N°CPT	2022	2023		2023	2024	2025	2026	TOTAL DEPENSES 2023-2026	
		RAR 2022	Propositions nouvelles 2023	BUDGET 2023	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026		
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	121 315,09	250 000,00	371 315,09	371 315,09	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 121 315,09
	BRANCHEMENTS		121 315,09	250 000,00	371 315,09	371 315,09	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 121 315,09
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programme travaux courants 2020	2315	70 257,34	120 000,00	190 257,34	190 257,34	-	-	-	190 257,34
	Programmation 2021	2315	953 108,97		953 108,97	953 108,97				953 108,97
	Programmation 2022	2315	1 126 307,45	1 377 960,00	2 504 267,45	2 504 267,45				2 504 267,45
	Programmation 2023-2026	2315		1 994 040,00	1 994 040,00	1 994 040,00	3 840 000,00	3 840 000,00	3 840 000,00	13 514 040,00
	Frais de maîtrise d'œuvre / Publications AO	2315/2033	-	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	60 000,00
	TRAVAUX COURANTS		2 149 673,76	3 507 000,00	5 656 673,76	5 656 673,76	3 855 000,00	3 855 000,00	3 855 000,00	17 221 673,76
TRAVAUX SUR OUVRAGES	Réhabilitation réservoir Gandelu/St Gengoulph	2031	2 352,00		2 352,00	2 352,00				2 352,00
	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes / Epaux Le Tartre	2313	96,00		96,00	96,00				96,00
	1 réservoir /an (Etudes 15 000 € - 1 réservoir /2 ans 250 000 €)	2313		265 000,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00	250 000,00	265 000,00	1 045 000,00
	Rénovation accord cadre / Gandelu/Maupas/Chapellerie/Seringes	2313		90 000,00	90 000,00	90 000,00	-	-	-	90 000,00
	Rénovation Programme annuel Accord cadre	2313					90 000,00	90 000,00	90 000,00	270 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	78 402,54	90 000,00	168 402,54	168 402,54	90 000,00	90 000,00	90 000,00	438 402,54
	TRAVAUX SUR RESERVOIRS		80 850,54	445 000,00	525 850,54	525 850,54	445 000,00	430 000,00	445 000,00	1 845 850,54
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande 2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)	2315	-		-	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 200 000,00
	MARCHE BONS DE COMMANDE		88 682,35	300 000,00	388 682,35	388 682,35	300 000,00	300 000,00	300 000,00	1 288 682,35
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	38 761,38	36 000,00	74 761,38	74 761,38	36 000,00	36 000,00	36 000,00	182 761,38
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION	2315	11 355,62	36 000,00	11 355,62	11 355,62	36 000,00	36 000,00	36 000,00	11 355,62
			50 117,00		86 117,00	86 117,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	194 117,00
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Brécy)	2313	17 688,00	20 000,00	37 688,00	37 688,00	-	-	-	37 688,00
	TX DUP nouvelles communes (Brécy- Coincy) TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES	2313		20 000,00						
			17 688,00	20 000,00	37 688,00	37 688,00				37 688,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'oeuvre 71 402 € HT - 85 682 € TTC	2313	44 177,19		44 177,19	44 177,19				44 177,19
	Travaux (estimation stade projet 1 500 000 € HT) REHABILITATION STATION TARDENOIS	2313	47 010,38	1 300 000,00	1 347 010,38	1 347 010,38	1 153 000,00			2 500 010,38
			91 187,57	1 300 000,00	1 391 187,57	1 391 187,57	1 153 000,00			2 544 187,57
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics	2313	8 601,60	42 000,00	50 601,60	50 601,60				50 601,60
	Maîtrise d'oeuvre usines	2313		80 000,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00		160 000,00
	Travaux usines	2313					600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00
	USINES TRAITEMENT PESTICIDES		8 601,60	122 000,00	130 601,60	130 601,60	600 000,00	680 000,00	600 000,00	2 010 601,60
CONSTRUCTION BACHE CVARENNES Et CANALISATIONS	Frais d'étude - Maîtrise d'oeuvre	2031	1 328,42		1 328,42	1 328,42				1 328,42
	Création bache et canalisations	2313/2315								
	CREATION BACHE CVARENNES OP 10012		1 328,42		1 328,42	1 328,42				1 328,42

USES A - RPQS 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

INTITULE OPERATION	N°CPT	2022	2023		2023	2024	2025	2026	TOTAL DEPENSES 2023-2026
		RAR 2022	Propositions nouvelles 2023	BUDGET 2023	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	
RENFORCEMENT RESERVOIRS	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonnel/ Lauconnois	2031	6 889,42		6 889,42	6 889,42			6 889,42
	Travaux Création réservoir les Chesnaux Lauconnois	2313			-				-
	RENFORCEMENT RESERVOIRS		6 889,42		6 889,42	6 889,42			6 889,42
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	8 334,07	5 000,00	13 334,07	13 334,07			13 334,07
	Missions connexes (géotechniques - géodetection..)	2315	13 224,00		13 224,00	13 224,00			13 224,00
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	90 251,22	192 000,00	282 251,22	282 251,22			282 251,22
	Raccordements	2315	17 454,07		17 454,07	17 454,07			17 454,07
	REHABILITATION STATION LA PLAINE		129 263,36	197 000,00	326 263,36	326 263,36			326 263,36
INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY -FERTE MILON VILLERS COTTERETS	Etudes - Maîtrise d'œuvre	4581	1 326,00		1 326,00	1 326,00 €			1 326,00
	Travaux	4581	64 776,58	40 000,00 €	104 776,58	104 776,58 €			104 776,58
	INTERCONNEXION St Gengoulph Villers Cotterets		66 102,58	40 000,00 €	106 102,58	106 102,58 €			106 102,58
INTERCONNEXION CHÂTEAU TARDENOIS	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315/2033	3 596,40		3 596,40	3 596,40			3 596,40
	Travaux + Raccordements 90 000	2315	421 283,60	54 000,00	475 283,60	475 283,60			475 283,60
	INTERCONNEXION CHÂTEAU /TARDENOIS		424 880,00	54 000,00	478 880,00	478 880,00			478 880,00
INTERCONNEXION ROCOURT SAINT MARTIN	Frais d'études /frais connexes	2315	896,40		896,40	896,40			896,40
	Travaux	2315	153 563,28	50 000,00	203 563,28	203 563,28			203 563,28
	INTERCONNEXION ROCOURT		154 459,68	50 000,00	204 459,68	204 459,68			204 459,68
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	45 564,00		45 564,00	45 564,00			45 564,00
	Tx HT Courmont 290 000 Sergy 424100 + Raccordements 25 000 ttc (estima projet)	2315	10 732,56	1 295 000,00	1 305 732,56	1 305 732,56			1 305 732,56
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028		56 296,56	1 295 000,00	1 351 296,56	1 351 296,56			1 351 296,56
CANALISATION RESERVOIRS Chesneux /Lauconnois /SNCF	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	2315	72 512,22	30 000,00	102 512,22	102 512,22			102 512,22
	Travaux	2315		730 000,00	730 000,00	730 000,00	1 460 000,00		2 190 000,00
	CANALISATION CHESNEAUX LAUCONNOIS		72 512,22	760 000,00	832 512,22	832 512,22	1 460 000,00		2 292 512,22
REHABILITATION DES PUIITS	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages marchés IDEES EAUX) et travaux /an	2313	91 584,00	120 000,00	211 584,00	211 584,00	120 000,00	120 000,00	571 584,00
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres (4 lots)	2313	82 184,83	155 000,00	237 184,83	237 184,83	-	-	237 184,83
	REHABILITATION PUIITS		173 768,83	275 000,00	448 768,83	448 768,83	120 000,00	120 000,00	808 768,83
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études	2315	60 882,00	20 000,00	80 882,00	80 882,00			80 882,00
	Travaux (2023)	2315		680 000,00	680 000,00	680 000,00	340 000,00		1 020 000,00
	INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER		60 882,00	700 000,00	760 882,00	760 882,00	340 000,00		1 100 882,00
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études	2315		35 000,00	35 000,00	35 000,00	30 000,00		65 000,00
	Travaux	2315			-	-	1 368 000,00		1 368 000,00
	INTERCONNEXION BRECY - COINCY		0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	1 398 000,00		1 433 000,00
RENFORCEMENT VIELS MAISONS	Frais études	2315		15 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00		25 000,00
	Travaux	2315			-	-	576 000,00		576 000,00
	RENFORCEMENT VIELS MAISONS		0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	586 000,00		601 000,00

USESA - RPQS 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2022	2023		2023	2024	2025	2026	TOTAL DEPENSES 2023-2026
			RAR 2022	Propositions nouvelles 2023	BUDGET 2023	PREVISIONS DEPENSES 2023	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études	2315			-		20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00
	Travaux	2315			-			618 000,00	0,00	618 000,00
	INTERCONNEXION CHARLY		0,00	0,00	-	0,00	20 000,00	638 000,00	-	658 000,00
INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD	Frais études	2315		-	-		10 000,00			10 000,00
	Travaux	2315		-	-			172 800,00	-	172 800,00
	INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD		0,00	-	-	0,00	10 000,00	172 800,00	-	182 800,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Etude patrimoniale 70280 € HT - 84336 € TTC (compris avenant)	2031	26 613,00	10 000,00	36 613,00	36 613,00				36 613,00
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031			-	-				-
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR		26 613,00	10 000,00	36 613,00	36 613,00	-	-	-	36 613,00
ELABORATION DU PGSSE	Etudes / Sec aqua 55 920 € TTC - AMO (2023-2024)	2031		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	200 000,00
	Travaux (2023-2026)	2313	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00
	PGSSE		-	200 000,00 €	200 000,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00	100 000,00	600 000,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	2111	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00				10 000,00
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024	2111	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00			200 000,00
	ACQUISITION TERRAIN		0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	100 000,00			210 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau	2183/2184	3 352,44	10 000,00	13 352,44	13 352,44	5 000,00	5 000,00	5 000,00	28 352,44
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE		3 352,44	10 000,00	13 352,44	13 352,44	5 000,00	5 000,00	5 000,00	28 352,44
ACQUISITION VEHICULE		2182	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	15 000,00	0,00	0,00	45 000,00
	ACQUISITION VEHICULE		0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	15 000,00	-	-	45 000,00
TOTAL			3 784 464,42 €	9 746 000,00 €	13 545 464,42 €	13 545 464,42 €	10 893 000,00 €	6 586 800,00 €	5 711 000,00 €	36 736 264,42 €

Travaux courants prévus en 2023

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation Montant des travaux	Subventions attendues (%)	Subventions AESN	Révisions	Autofinancement USESA
DHUYS ET MORIN EN BRIE	RD 865 entre Villemoyenne et Bochage d'en Haut	1 520	125	15	360 000 €	40	144 000 €	39 600 €	255 600 €
		600	60						
TRELOU SUR MARNE	Rue Jean Jaurès RD 6	850	125	55	350 000 €	60	210 000 €	38 500 €	178 500 €
		40	60						
GLAND	Rue de Fraiche Fontaine RD 3 et Rue de Champillon	1 200	150	45	400 000 €	60	240 000 €	44 000 €	204 000 €
CHEZY EN ORXOIS	Rue de la Fontaine Rouge / Rue aux Leus	300	60	15	80 000 €	60	48 000 €	8 800 €	40 800 €
SAINT-GENGOULPH	Rue du Pont Gobin RD 11 et Vinly	350	100	25	180 000 €	40	72 000 €	19 800 €	127 800 €
		550	60						
SAINT-GENGOULPH	Rue de la fontaine bouillante RD 84	500	150	2	100 000 €	40	40 000 €	11 000 €	71 000 €
Total renouvellement 2023		5 910		157	1 470 000 €		754 000 €	161 700 €	877 700 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.1. Abandons de créances

En 2022, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 50.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 946.83 €.

Ce montant divisé par le volume vendu représente 0.00020€/m³.

6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité. Il est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USESA.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

**Le Programme Eau Responsable
Bilan financier au 31/12/2022**

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000,00 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000,00 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000,00 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	104 731,00 €
2021	23 000,00 €	26	5 145,00 €	17 855,00 €	122 586,00 €
2022	23 000,00 €	46	9 231,00 €	13 769,00 €	136 355,00 €
TOTAL	179 667,00 €	365	57 081,00 €	136 355,00 €	

En 2022, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 46.
Depuis 2021, le contrat sur Villers-Cotterêts alloue une enveloppe annuelle de 3 000 € ce qui porte à 23 000 € l'enveloppe annuelle.

6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

Aucune demande n'a été déposée auprès de l'USESA en 2022.

7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis	80 507	80 059
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.70€ TTC m ³ au 01/01/2021 2.75€ TTC m ³ au 01/01/2022	2.75€ TTC m ³ au 01/01/2022 2.90€ TTC m ³ au 01/01/2023
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2021	2022
Taux de conformité bactériologique	99.6 %	99.6 %
Taux de conformité physico-chimique	92.4 %	96.3 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	82.1%	83.0%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.16 m ³ /j/km	2.06 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	2.07 m ³ /j/km	1.97 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.18 %	1.27 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	85.1 %	91.7 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00025 €/m ³	0.00020 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.81 u/1000 abonnés	6.47 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.24 %	2.43 %
Taux de réclamation écrite	0.52 u/1000 abonnés	0.44 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.69 année	1.39 année



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

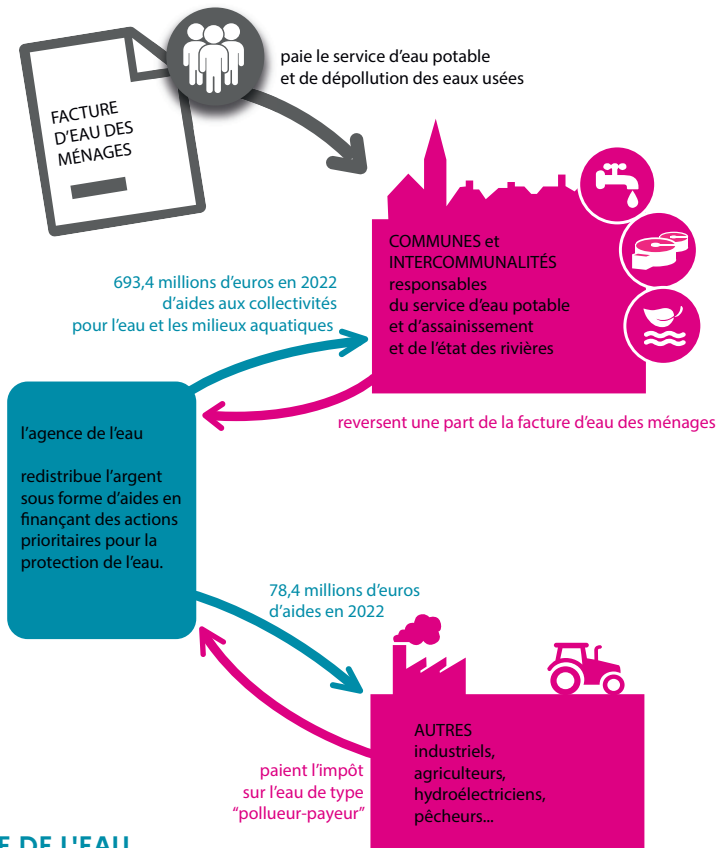
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



0,10 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,76 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



72,89 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,51 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,12 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,50 €
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



1,05 €
de redevance de prélèvement payé par les activités économiques



2,61 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



0,50 €
de redevance de prélèvement payé par les irrigants



1,05 €
de redevance de prélèvement payé par les activités économiques



11,47 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



3,5 €
pour la dépollution industrielle



70,7 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



5,8 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



8,1 €
aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



1,3 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



7,4 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

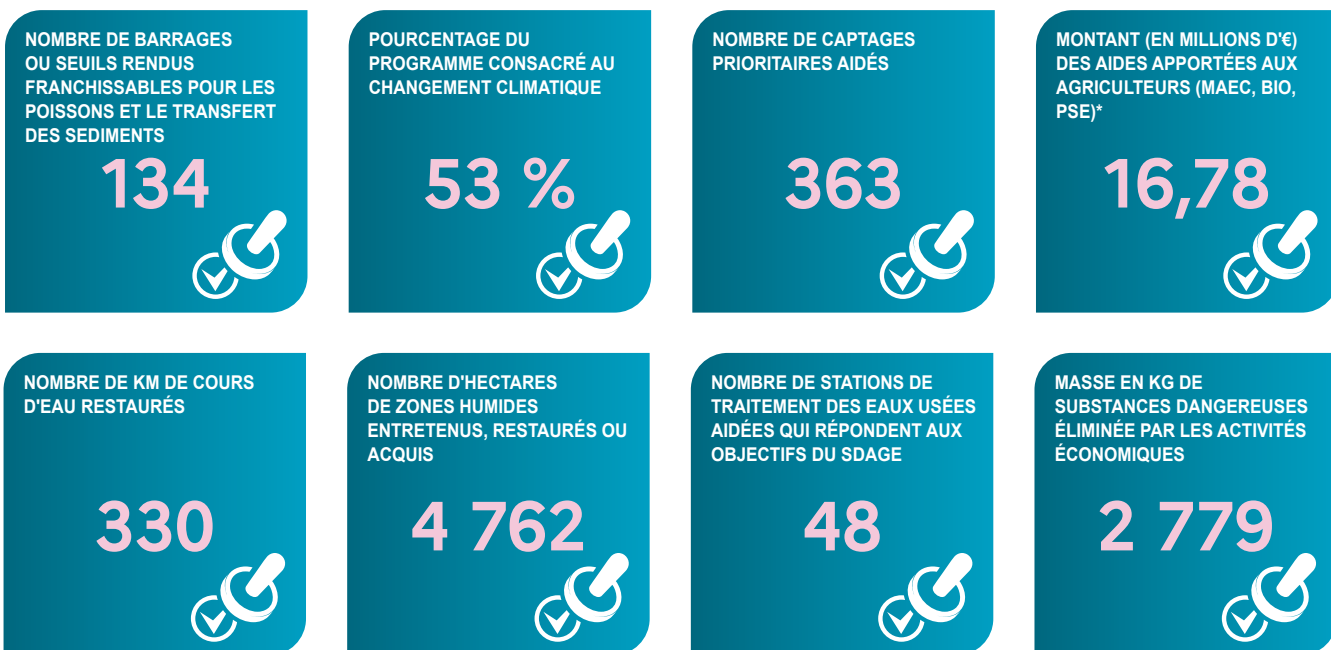


3,1 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAINNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

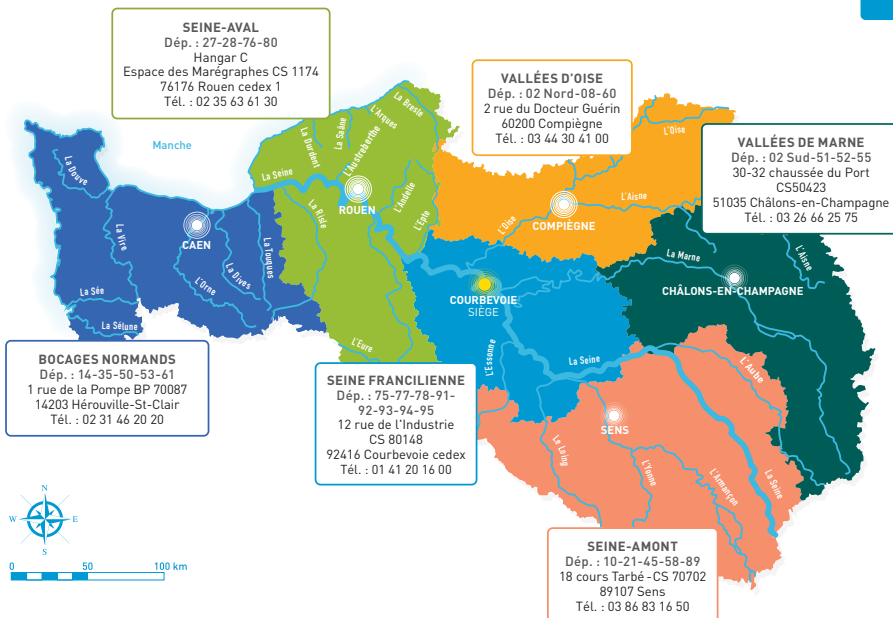
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
SEINE
NORMANDIE



Nouveaux podcasts

Retrouvez
la campagne de
communication

[www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau](http://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau)

➔ bit.ly/Podcasts-Eau



8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<p>Commune de Bézu Le Guéry DEVRON Francine Titulaire DEVRON Thibault Suppléant</p>	<p>Commune de Montreuil aux Lions DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVRON Olivier Suppléant</p>	<p>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</p> <p>ALEXANDRE David Titulaire ARNEFAUX Alain Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire BUREL Régis Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire EUGENE Sébastien Vice-Président FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GABRIEL Madeleine Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président MOYSE Dominique Titulaire PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire SIMON André Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VAUDE Gaëlle Titulaire VERHULST Eric Titulaire VEROT Vincent Titulaire ZATWARNICKI Jean-Michel Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléante BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant REZZOUCI Mohamed Suppléant THOMAS Rémy Suppléant</p>
<p>Commune de La Chapelle sur Chézy PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante</p>	<p>Commune de Nogent l'Artaud DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant</p>	
<p>Commune de Charly sur Marne ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante</p>	<p>Commune de Oulchy le château MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant</p>	
<p>Commune de Chézy sur Marne HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOUROT Laurent Suppléant</p>	<p>Commune de Pavant PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant</p>	
<p>Commune de Coupru BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant</p>	<p>Commune de Romeny sur Marne LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Domptin BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant</p>	<p>Commune de Saulchery PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant</p>	
<p>Commune de L'Epine aux Bois DOUCET Jean-Marie Titulaire MARTIN Philippe Suppléant</p>	<p>Commune de Vendières ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant</p>	
<p>Commune de Essises ATZENI Frédéric Titulaire MINETTE Michel Suppléant</p>	<p>Commune de Veully La Poterie DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante</p>	
<p>Commune de Lucy le Bocage HOURDRY Mathieu Titulaire SCHRANTZ Grégory Suppléant</p>	<p>Communauté de Communes Retz en Valois BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant</p>	
<p>Commune de Marigny en Orxois MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant</p>		
<p>Commune de Marolles CHARBONNIER Patrick Titulaire FIARD Michel Suppléant</p>		
<p>Commune de Montfaucon BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant</p>		

